

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR L'APPROBATION DU PROJET DE REHABILITATION DU SITE DE BESSE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Le projet s'appuie sur la présence d'une station dans un lieu exceptionnel sur le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans, à proximité du site « Chaîne des Puys - Faille de Limagne » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il a pour vocation de moderniser un outil de valorisation pour l'UCA en faveur des étudiants et des chercheurs clermontois, nationaux et internationaux, par la présence à proximité de sites classés et d'objets d'études uniques d'envergure internationale, notamment le lac Pavin, les Vallées de Chaudefour et de la Fontaine Salée, ainsi que des zones humides à la flore et faune exceptionnelles.

L'Etablissement est caractérisé par un ancrage fort dans les territoires (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme). La station universitaire de Besse est un des éléments de cet ancrage. Elle est chargée d'une histoire scientifique/socio-culturelle nationale importante (naissance du mathématicien imaginaire Nicolas Bourbaki) et a d'ores et déjà un rayonnement national et international fort. C'est une véritable pépite, une vitrine pour l'UCA et un outil de valorisation important pour l'établissement.

Le projet a pour objectif de tirer parti de la multifonctionnalité du site (recherche/pédagogie/site de séminaires/tourisme/porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Volcans...).

Sur le plan immobilier, il s'agit d'une réhabilitation totale et ambitieuse sur le plan environnemental. Seront également traités les abords, la remise en route à visée pédagogique de la microcentrale hydroélectrique, la mise aux normes (sécurité, accessibilité, locaux à sommeil...) pour des conditions d'accueil aux standards actuels. Ce bâtiment fera l'objet d'une rénovation énergétique complète.

Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027, il est attendu 3 650 000 € de recette hors FEDER pour un projet évalué à 4 850 000 €.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le projet de réhabilitation du site de Besse ;

De donner délégation au Président de l'Université pour signer les marchés liés à cette opération ;

De donner délégation au Président de l'Université pour signer les dossiers de demande ou les conventions liées aux recettes de ce projet.

Membres en exercice : 41

Votes : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2023-12-15-10

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*